

Délégation Territoriale de la Mayenne

ORIGINE DE VOTRE EAU

L'eau produite et distribuée provient de 5 unités de distribution (UDI) interconnectées :

- ◆ les captages de "La Chevrolière" et de "La Hamardière" à St Georges sur Erve, périmètres de protection instaurés,
- ◆ l'usine des production de l'Erve à Voutré, périmètre de protection instauré,
- ◆ le captage des "Roussières" à St Christophe du Luat, périmètre de protection instauré,
- ◆ le captage de « Villiers » à Ste Gemmes le Robert, périmètre de protection instauré,

L'eau brute captée subit une potabilisation complète avant mise en distribution

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS (Agence Régionale de Santé) est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant des prélèvements du contrôle sanitaire de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou au siège du SIAEP des Coëvrons. Et également en ligne sur les sites :

<http://www.eapotable.sante.gouv.fr> ou <http://www.siaep-coevrons.fr>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries privatives en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits/forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2018

Eau de bonne qualité, conforme aux limites de qualité réglementaires

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2019 POUR QUELQUES PARAMETRES

Bactériologie

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité aux limites de qualité **100%**

Nitrates

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Bonne qualité pour le paramètre nitrates

Minimum	23,94 mg/l
Moyenne	26,72 mg/l
Maximum	29,64 mg/l

Pesticides

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires.

Conformité à la limite de qualité pesticides

Taux de conformité **100%**

Molécules concernées	Valeur maximale	Nombre de jour de non-conformité
une		
non-conformité		

Fluor

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne **0.054 mg/l**

Dureté

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), ou degré hydrotimétrique (DH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau globalement peu calcaire, dureté globalement faible sauf pour Saint Christophe et Châtres (eau très calcaire et dureté élevée), valeur indiquée en italique.

Minimum (Les Roussières)	10,98 °F 19,3 F
Moyenne (Les Roussières)	12,04 F 28,1 °F
Maximum (Les Roussières)	12,98 l 36,8 F

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ-LE A LA REGIE DES EAUX DES COEVONS AU 02.43.01.61.35.